

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2018

N° 2018-79 B

L'an deux mille dix-huit, le 9 octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

**Absents excusés** : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-56 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2018 autorisant le lancement des actions PPG d'urgence et, à ce titre, les travaux urgents sur le bassin du ruisseau de Paulède.

Une consultation a été lancée et une seule offre a été remise pour la réalisation de ces travaux.


Cette offre étant bien supérieure à l'estimation faite, offre de l'entreprise EXTREM d'un montant de 75 240 € pour un montant estimé à 53 150 €, la commission d'appel d'offres réunie le 2 octobre 2018, à 15 h, propose aux membres du bureau de déclarer cet appel d'offre infructueux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire :

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres ;
- autorise Monsieur le Président à engager un nouvel appel d'offres ;
- mandate Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 28 septembre 2018

**OBJET** : Attribution du marché concernant la mise en place d'un complexe drainant en amont de la zone glissée et traitement de la végétation – bassin du ruisseau de Paulède